

A Poser

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros
Siège social : 10, rue de Pégase, 72650 Trangé
444 920 466 RCS Le Mans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 MARS 2026**

[...]

PREMIÈRE DECISION

Refonte des statuts de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société qui figure en **Annexe 1**, décident d'approuver et d'adopter purement et simplement le texte présenté, article par article puis dans son intégralité.

Cette décision est prise à l'unanimité par les Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la société Neovia Menuiserie SAS en qualité de président de la Société, en remplacement de la société AMP SAS, démissionnaire

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission par laquelle la société AMP SAS démissionne de ses fonctions de président de la Société, prend acte de cette démission à compter de ce jour et désigne la société Neovia Menuiserie, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 17, rue de Saint-Pétersbourg, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 102 283 355, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, aux fonctions de président de la Société.

Les Associés ont pris connaissance de la déclaration préalable de la société Neovia Menuiserie par laquelle elle déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et affirme n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à l'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ou d'exercer ce mandat.

La société Neovia Menuiserie ne percevra pas de rémunération pour ses fonctions.

Cette décision est prise à l'unanimité par les Associés.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Antoine Pichon en qualité de directeur général de la Société, en remplacement de Madame Mélanie Lusson, épouse Pichon, démissionnaire, et détermination des conditions d'exercice du mandat du directeur général de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission par laquelle Madame Mélanie Lusson, épouse Pichon, démissionne de ses fonctions de directeur général de la Société, prennent acte de cette démission à compter de ce jour et désigne Monsieur Antoine Pichon, de nationalité française, né le 13 juillet 1986 au Mans, demeurant Domaine de la Forêt de Montaillé, 72650 Aigné, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, aux fonctions de directeur général de la Société.

Les Associés ont pris connaissance de la déclaration préalable de Monsieur Antoine Pichon par laquelle il déclare accepter les fonctions de directeur général qui viennent de lui être confiées et affirme n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à l'interdire de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ou d'exercer ce mandat.

[...]

Cette décision est prise à l'unanimité par les Associés.

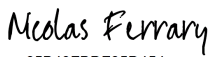
[...]

*

*

*

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

65B49FBDF85D454...

Neovia Menuiserie SAS

Représentée par Neovia Participations SAS, elle-même représentée par Ferni Capital SAS, elle-même représentée par Monsieur Nicolas Ferrary